



<http://educationcgtlyon.ouvaton.org>

**SPECIAL PREMIER DEGRE**

## Édito : A QUAND DES PERSPECTIVES REJOUISSANTES ?

A la mi-octobre, les principales places boursières accusaient une baisse qui a inquiété les observateurs économiques. Allait-on vers une nouvelle crise financière ? Pourtant, les semaines précédentes, les places boursières montraient une envolée presque spectaculaire. Cette économie virtuelle n'a, décidément rien de commun avec l'économie réelle qui impacte directement les salariés.

Concernant l'emploi, la courbe ne s'inverse toujours pas. Quelques chiffres en Rhône Alpes: il y a 476 245 privés d'emploi soit une augmentation de 5,2% par rapport à l'an passé; Les plans sociaux de ces derniers mois n'ont guère fait fléchir cette courbe.

« Plans sociaux » c'est aussi la crainte sur le site de la CIAT à CULOZ puisque l'entreprise va être rachetée par UTC (un grand groupe américain) pour fabriquer des climatiseurs. Y aurait-il suppression de postes? La CGT de la CIAT reste inquiète car il s'agit du sort de 1200 salariés dans une région de notre département où trouver un emploi n'est pas aisé

Dans notre secteur, la nouvelle ministre s'est montrée inflexible sur la mise en place des rythmes scolaires qui, pourtant, s'avère un fiasco dans certaines communes. Même si l'on peut déplorer la mauvaise volonté de certains maires UMP à mettre en place cette réforme, mettant en difficulté les familles (comme à Marseille, par exemple), cette réforme continue d'être largement critiquée par les enseignants, par les parents et par les fonctionnaires territoriaux qui interviennent dans les écoles.

Pour autant, il ne faut pas se laisser aller à la morosité ambiante car des solutions, il y en a: la CGT, quand elle dénonce des réformes, quel que soit le gouvernement en place, avance des propositions. Rien n'est fatalité: il s'agit de choix de société. !! C'est en votant CGT, aux élections professionnelles, que vous nous aidez à peser sur ces choix.

Isabelle Vuillet

### Sommaire

Éditorial	p. 1
Concertation	p. 2
Temps de travail	p. 3
Direction d'école	p. 4
Stagiaires	p. 5
Élections professionnelles	p. 6

### Equipe de l'Ain

Edito départemental :

Isabelle VUILLET

Illustration : Eric MARTELAT

### Équipe nationale 1er degré de la CGT Educ'action :

Henri BARON, Luc BRIATTE,

Fabienne CHABERT,

Antoine DIERSTEIN, François-Xavier

DURAND, Jean GRIMAL,

Yvon GUESNIER, Marc LE ROY,

Catherine LEWANDOWSKI,

Ana MACEDO, Jérôme SINOT

Imprimé par nos soins :

Pool des Syndicats CGT PTT

79 , rue Pierre Delore, Lyon 8ème

Directeur de publication : Robert Chartre

Commission Paritaire : 0919S07000

Bourse du Travail – Place Guichard

69422 LYON Cedex 03

04 78 62 63 60

educationcgtlyon@orange.fr

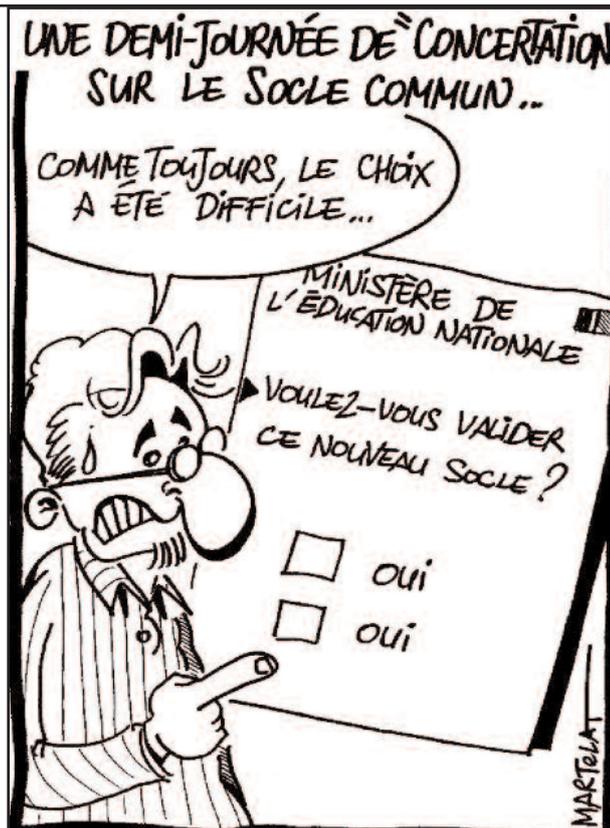
Http://educationcgtlyon.ouvaton.org

# *Socle commun : Une concertation entrompe l'œil*

Les enseignant-e-s vont avoir une concertation sur le projet du nouveau socle commun. Preuve qu'il reste tout de même, de l'espoir cette dernière se passe sur le temps de travail, en équipe, et en présentiel. Nous avons donc échappé à une concertation en ligne sur M@gistère un mercredi après-midi. Ouf ! Merci patron!

Au sujet du socle commun, rappelons que, au-delà des changements esthétiques de cette nouvelle mouture, la CGT Educ'action s'est opposée depuis 2005 à ce dernier et qu'elle en réclame toujours l'abrogation. Nous nous méfions plus que jamais des circonvolutions ministérielles et ne doutons pas que les bonnes intentions affichées par le nouveau texte ne parviennent que partiellement à masquer les buts de ce socle :

- Entérinement d'une école à plusieurs vitesses.
- Application des objectifs patronaux de produire des individus peu ou pas qualifiés en triant rapidement les élèves dans leur scolarité.
- Transformer le Service Public en fournisseur d'apprentissages formatés destinés au patronat.



## ***Des 7 piliers de la sagesse aux 5 domaines de compétences :***

La novlangue ministérielle a encore fait des ravages, nous n'aurons plus de « grandes compétences » ou de « piliers » mais cinq « domaines » pour ce socle commun nouvelle génération :

- Le langage pour penser et communiquer
- Les méthodes et outils pour apprendre
- La formation de la personne et du citoyen
- L'observation et la compréhension du monde
- Les représentations du monde et l'activité humaine.

Si nous ne pouvons que nous féliciter de voir que ce nouveau socle prenne enfin en compte le fait que l'École ne se limite pas aux apprentissages dits fondamentaux et que la culture commune est aussi une des pièces maîtresses de la réussite et de l'émancipation de tous, nous n'oublions pas que derrière cette belle façade se cache une École à plusieurs vitesses qui laisse de côté nombre d'élèves défavorisés.

Plus que jamais nous revendiquons une école qui permette à toutes et à tous l'accès à une culture commune émancipatrice quelles que soient les origines sociales et culturelles des élèves.

Benjamin GUESNIER

## Temps de travail : Le low cost est partout : La revendication discount

En cette période électorale, nous ne sommes à l'abri de rien : voilà que même les revendications se mettent à laver plus blanc.

La question du temps de travail devrait se réduire à 10 ou 20 minutes par jour, alors que beaucoup les feront de toute façon, et les dépassent souvent. La question de l'aide personnalisée (pardon, des APC ou Activités Pédagogiques Complémentaires) devrait se retrouver comme variable d'ajustement, comme si elle n'était pas le paravent de la destruction des RASED, le bras armé de l'individualisation de l'échec scolaire et bien souvent l'oxy-more discret de la réforme des rythmes scolaires. L'action collective devrait se limiter à une auto-dénonciation multi-individuelle, aux objectifs flous, à la cohérence limitée et aux risques certains.

À la CGT Educ'action, nous envisageons la question de notre temps de travail de manière globale et pragmatique : pour pouvoir exercer correctement et dans de bonnes conditions, nous revendiquons 18 h avec les élèves et plus d'un-e enseignant-e par classe.

À la CGT Educ'action, nous réclamons l'abandon pur et simple des APC\* (voir note ci-dessous) : pour la réussite de nos élèves, le retour d'un enseignement spécialisé dans les écoles et la baisse des effectifs par classe, une véritable formation initiale et continue, voilà ce qu'il nous faut.

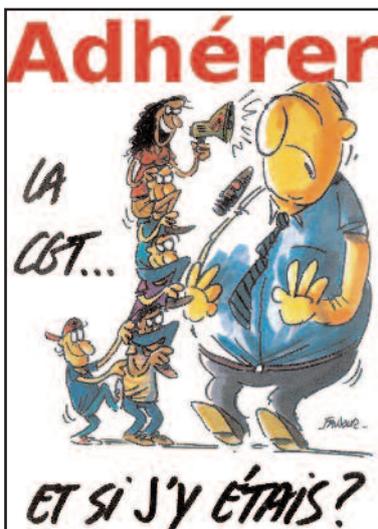
À la CGT Educ'action, nous voyons plus de force dans l'action collective que dans n'importe quel autre configuration : si nous soutenons tous les collègues dans leurs luttes (et nous réclamons toujours la levée des

sanctions qui ont frappé les désobéisseurs), nous ne pouvons leur conseiller de s'exposer à de lourdes sanctions avec pour seul espoir un écho médiatique.

APC \* Venues remplacer deux heures de classe jamais récupérées par les élèves, même si elles sont une variation moins nocive des Aides Personnalisées, en plus de servir d'argument à la destruction des RASED, les APC restent aux antipodes de ce que nous réclamons :

- nous voulons que le temps de classe permette des activités à projet, avec des effectifs raisonnables,  
- nous voulons un temps pour toute la classe qui permette de prendre en compte la diversité des besoins de nos élèves,  
- nous voulons conserver notre liberté pédagogique et notre indépendance, face au PEdT comme aux injonctions et au contrôle des IEN.

Finira-t-on par nous demander de faire ces heures en lieu et place du périscolaire ?



À noter :

*L'article D321-12 du code de l'Éducation est par ailleurs ainsi rédigé : La surveillance des élèves durant les heures d'activité scolaire doit être continue et leur sécurité doit être constamment assurée en tenant compte de l'état de la distribution des locaux et du matériel scolaires et de la nature des activités proposées.*

*L'accueil des élèves est assuré dix minutes avant l'entrée en classe. Le service de surveillance à l'accueil et à la sortie des classes, ainsi que pendant les récréations, est réparti entre les maîtres en conseil des maîtres de l'école.*

Antoine DIERSTEIN

**ELECTIONS PROFESSIONNELLES  
DU 27 NOVEMBRE AU 4 DECEMBRE**

**VOTEZ CGT EDUC'ACTION**

## Direction d'école : Encore loin du but !

Le malaise des directrices et directeurs d'école est palpable et s'est accru ces dernières années.

**Les raisons de ce malaise sont multiples pour les directrices et directeurs :**

- une charge de travail toujours plus forte qui, dans de nombreux cas, ne devrait pas relever de la direction d'école, accrue avec la réforme des rythmes scolaires
- la tendance à transformer les directrices et directeurs en courroie de transmission de la politique ministérielle, en relayeurs d'ordres...
- un manque de temps évident qui justifierait des décharges de service importantes
- la pression des mairies accentuée en bien des endroits avec la réforme des rythmes scolaires
- la détérioration des relations "au public" comme dans d'autres métiers
- des responsabilités et obligations mal définies qui laissent la place à des interprétations en défaveur des enseignant-e-s chargé-e-s de direction.

Certain-e-s se laissent bercer par les sirènes d'un statut qui ne réglerait rien et créerait une fracture avec leurs collègues, en faisant de facto du directeur ou de la directrice un-e supérieur-e hiérarchique.

Le Ministère, après quelques groupes de travail au printemps 2014, s'attèle à la « revalorisation » de la direc-

tion d'école et à la simplification administrative censée réduire la masse de travail.

Si la seconde partie de ce travail en est encore aux intentions, un récent BOEN en dévoile les conclusions : la montagne accouche d'une souris : sur quelques parcelles de décharges (y compris sur l'APC), glanées ici ou là, quelques primes de-ci delà, domine le néant... Quant aux salaires, toujours aussi peu d'avancées (voir sur notre site 1er degré national)

Faut-il rappeler que pour la CGT Educ'action, la question de la gestion d'une école ne se limite pas à celle de la direction. Elle devrait, dans un souci constant de démocratiser la gestion de l'école, induire :

- l'embauche de nouveaux personnels titulaires : secrétaires, infirmier-ères scolaires, assistant-e-s sociaux-ales scolaires... dont le travail repose aujourd'hui trop souvent sur les collègues, chargé-e-s ou non de la direction
- du temps de "décharge" pour les enseignant-e-s non chargés de la direction pour l'élaboration et la mise en place des projets, les relations avec le collègue, les partenaires, les intervenants, etc.
- et, par voie de conséquence, par une conception nouvelle de la direction d'école envisagée comme un vrai travail d'équipe.

Henri BARON

### Pour la direction d'école, la CGT Educ'action revendique :

- la création d'emplois de fonctionnaires : secrétaires, infirmiers/infirmières scolaires et assistants sociaux/assistantes sociales, médecins scolaires
- la définition d'un cadre d'emploi pour les directrices/directeurs d'école. Ce cadre d'emploi doit définir de manière précise les tâches et responsabilités des directrices/directeurs
- une formation initiale et continue de qualité
- une augmentation importante de la bonification indiciaire pour la mener par étape à 80 points
- une augmentation immédiate de la nouvelle bonification indiciaire, actuellement 8 points, à 40 points
- une augmentation de l'ISS uniforme pour atteindre 2400 €/an
- une augmentation des décharges : 0,25 de 1 à 4 classes, 0,50 de 5 à 9 classes, complète pour les écoles de 10 classes et plus
- en ZEP/RAR, un complément de décharge doit être donné pour chaque école
- la création de postes statutaires d'administratifs : 1 poste par école
- la titularisation, soit en tant que fonctionnaire de la Fonction Publique d'État, soit de la Territoriale, des EVS actuels sur ces postes doit être une priorité
- en cas d'absence du directeur, un des enseignants chargés de classe doit être remplacé pour être en capacité d'assurer la continuité du service du directeur
- l'affirmation du rôle du Conseil des Maîtres et Maîtresses pour tout ce qui relève du fonctionnement pédagogique de l'école
- une fonction de direction librement choisie, avec une formation conséquente et ouverte à tous les collègues volontaires pour permettre une rotation à l'intérieur de l'école pour celles et ceux qui le désirent
- la possibilité d'une codirection, d'une gestion partagée au sein des écoles volontaires.

## Stagiaires : Pouvoir permuter l'année de stage

Sur l'académie de Clermont, la CGT Educ'action est à l'initiative d'un groupe de travail pour étudier les permutations des professeurs des écoles stagiaires.

L'Auvergne est une région très étirée, si bien que des PES peuvent se retrouver à plus de 300 km de leur adresse d'origine. Nous avons pu mesurer la détresse et l'impact sur la santé d'un certain nombre de nouveaux-elles collègues (pas forcément jeunes). Cette question a été portée à l'ordre du jour du CHS-CT du Cantal, les services de prévention du rectorat ont été saisis.

Auparavant il était possible de permuter entre stagiaires pour l'année de formation mais depuis que ce sont les rectorats qui gèrent les affectations des PES, cette opération est rendue difficile. L'argument du rectorat, qui apparaît comme légitime consiste à dire que seul le rang de classement au concours étant pris en compte, il serait injuste de procéder au coup par coup individuel, des collègues pouvant par la suite faire un recours s'ils étaient mieux placés. La CGT a entendu cet argument mais cela n'a pas empêché des proposi-

tions pour trouver des solutions qui permettraient à l'avenir d'offrir pour ceux qui le souhaitent la possibilité de permuter sur l'année de stage.

Le rectorat a accepté de réunir un groupe de travail qui se à la suite du concours. Les PES sont informé-e-s de la possibilité de permuter et les demandes sont examinées en toute transparence en respectant la règle d'ordre de classement.

C'est en revendiquant parfois à partir de situations individuelles que l'on gagne des libertés collectives. Les nouveaux-lles collègues ont le droit de débiter leur carrière, d'apprendre le métier dans des conditions qui soient les plus stables possibles.

Elena BLOND



## Bourg et Ambérieu : Mobilisation pour des élèves demandeurs d'asile

Les ministres de l'Intérieur se suivent et se ressemblent tous dans le sens où ils mènent la même politique envers les demandeurs d'asile. Dans le département de l'Ain, après avoir déclenché, à la fin de l'été, une OQTF (obligation de quitter le territoire français), la Préfecture a décidé d'assigner à résidence, dans un hôtel à Montluel, une famille de demandeurs d'asile (une mère et ses 3 enfants). Les enfants sont scolarisés dans trois établissements et dans trois communes différentes (Bourg-en-Bresse, Ambérieu-en-Bugey et Culoz).

La nouvelle de l'expulsion imminente de cette famille a suscité une vive émotion d'abord chez les élèves et leur famille des établissements concernés mais aussi dans le corps enseignant puisque, de l'avis de tous, les enfants s'avèrent être des élèves exemplaires.

Au-delà des résultats scolaires, les enseignants, dans ces deux établissements, comme dans d'autres qui connaissent le même genre de situation, ont l'impression qu'on se joue d'eux: on leur demande d'accueillir ces jeunes et de leur offrir un enseignement le plus adapté possible compte tenu des difficultés de la langue. Les enseignants tissent des liens avec ces jeunes et du jour au lendemain, parce que l'adminis-

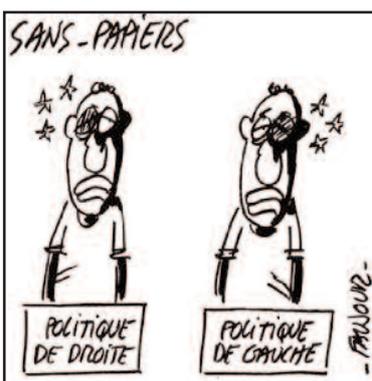
tration les expulse, on leur demanderait de « faire semblant » d'ignorer alors la brutalité de la décision administrative. C'est impossible pour bon nombre d'entre eux!

Une mobilisation, alors, s'est organisée tant à Bourg qu'à Ambérieu. Pour les élèves, il est clair que leurs camarades de classe doivent rester ! De plus, si cette famille retournait au Kosovo, la mère serait réellement en danger. Les autorités françaises, par la voix de l'avocat de la famille, n'ignorent pas la menace qui pèse sur cette femme. Le Défenseur des Droits a même adressé un courrier au préfet afin de lui demander d'annuler l'OQTF.

L'expulsion était prévue pour la fin du mois de septembre. Pour l'instant, la famille, cachée, attend une nouvelle décision de la préfecture. Difficile d'appréhender une scolarité sereine quand on est « sans papier » et recherché pour être expulsé !

La conclusion s'impose : les mobilisations en faveur de ces jeunes doivent avoir raison de la rigidité et le manque d'humanité des autorités françaises en ce qui concerne les demandeurs d'asile.

Isabelle. Vuillet



# Elections professionnelles : Pour une CGT Educ'action plus forte encore

Et si dès maintenant on osait aider et s'investir pour que demain la CGT Educ'action soit plus forte dans l'EN ? Comment faire ?

Ce scrutin va décider de la représentativité syndicale et donc des organisations syndicales devant représenter les personnels face au ministère, aux rectorats et aux DASEN. Depuis deux ans, les thèmes de discussion engagés avec le ministre font débat entre organisations syndicales et indiquent clairement des orientations divergentes. Au-delà de la question de la réforme des rythmes scolaires, d'autres sujets comme les chantiers métiers, l'annualisation du temps de travail des remplaçant-e-s ou de la politique de rémunération par primes, c'est bien le fondement idéologique de la loi Peillon et de l'École qui nous différencie des autres...



La nécessité de faire connaître à l'ensemble de nos collègues nos revendications et propositions est donc plus que jamais primordiale.

C'est un syndicalisme de terrain et de lutte au plus proche de nos collègues qu'il nous faut développer. Et en période électorale, plus que jamais, on doit porter ces idées devant nos interlocuteurs, voter et faire voter les collègues pour que la CGT Educ'action pèse du poids le plus lourd possible sur l'orientation que doit prendre l'École de l'émancipation que nous souhaitons.

Et même si notre syndicalisme se renforce sur le terrain, nous avons besoin d'une très large participation de toutes et tous à la constitution des listes partout sur le territoire, puis à la campagne électorale massive sur le terrain.

À nous et à vous de transformer l'essai pour que la CGT Educ'action puisse porter les voix d'un maximum de collègues et celles d'une transformation sociale !

Jérôme SINOT (co- responsable national pole 1er degré)

La profession de Foi pour les Professeurs des Ecoles est disponible sur notre site départemental ([www ;educationcgtain.fr](http://www.educationcgtain.fr)) à la rubrique 1er degré



**Pour faire vivre et améliorer l'école, je me syndique:**

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse personnelle : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Tel : .....

Courriel : .....

**CGT Educ'action 01 - Maison des syndicats - 3 Impasse Alfred Chanut - 01000 Bourg-en-Bresse**

tel :04 74 22 16 48

site : [www.educationcgtain.fr](http://www.educationcgtain.fr)

mail : [educationcgtain@orange.fr](mailto:educationcgtain@orange.fr)